

La Roche-sur-Yon, le 1^{er} décembre 2020

Accès aux piscines pour les publics handicapés ou bénéficiant d'une prescription médicale

Dans le cadre du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et suite à l'instruction du 17 novembre de la direction ministérielle des sports, les publics bénéficiant d'une prescription médicale ou en situation de handicap peuvent bénéficier d'une dérogation pour la pratique d'une activité physique adaptée pendant le confinement. Par conséquent, l'Agglomération met en place, à partir de ce mercredi 2 décembre, deux séances spécifiques dans les 2 piscines du territoire jusqu'aux vacances de Noël (non incluses).

Créneaux dédiés

Deux créneaux dédiés ont été mis en place pour l'accueil de ces publics dans les 2 piscines du territoire :

- **Le mercredi de 15h à 17h30** (tous bassins sauf Splash Pad, fermé) dans la piscine Sud (Saint-Florent-des-Bois – Rives de l'Yon) ;
- **Le jeudi de 17h30 à 20h** (bassin d'activités et bassin ludique uniquement) dans la piscine Le Cap (La Roche-sur-Yon).

Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous en amont.

Modalités et tarifs

L'accès aux piscines ne sera possible que sur présentation d'un justificatif.

1/ Pour les personnes bénéficiant d'une prescription médicale

Une prescription émanant d'un médecin uniquement pour l'un des motifs suivants :

- pathologie chronique *ou*
- affection de longue durée (ALD) *ou*
- perte d'autonomie

Un certificat de non contre-indication ou d'incitation à la pratique sportive n'est pas recevable.

2/ Pour les personnes en situation de handicap

Tout document émanant d'une autorité administrative attestant du handicap :

- Qualité de travailleur handicapé (RQTH) *ou*
- Carte de la MDPH Maison départementale des personnes handicapées *ou*
- Carte de la maison de l'autonomie *ou*
- Carte de stationnement handicapé

Une prescription médicale n'est pas nécessaire.

Les tarifs appliqués seront les suivants :

- **Piscine Le Cap** > adulte handicapé : 3,80€ / enfant handicapé : 3 € / personne ayant une prescription médicale : 4 € ;
- **Piscine Sud** > adulte handicapé : 3, 20€ / enfant handicapé : 2,50€ / personne ayant une prescription médicale: 4.60€

Les règles sanitaires déjà en vigueur dans les piscines avant le confinement restent inchangées. La sortie des bassins devra s'opérer 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.



Contact presse

SIRISAWAT Malvina – Tél. : 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr